

N° 19/6.11

PRÉAVIS N° 19/4.11

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 774'000.00, SOIT DE CHF 42'000.00 EN 2011 POUR LE REMPLACEMENT DU FOURGON DE TRANSPORT A LA DIRECTION DU PATRIMOINE (PAT), DE CHF 512'000.00 EN 2012 POUR LE REMPLACEMENT DU CAMION-GRUE EQUIPE D'UN CROCHET-LIFT A BENNES (CHF 475'00.00) ET L'ACQUISITION D'UNE FOURGONNETTE/MONOSPACE DES SERVICES TECHNIQUES (CHF 37'000.00) ET DE CHF 220'000.00 EN 2013 POUR LE REMPLACEMENT DE LA BALAYEUSE DE ROUTE A LA DIRECTION INFRASTRUCTURES ET ENERGIES (IE)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission, composée de MM. Frédéric AMBRESIN, Richard BOUVIER, André CARRARA, Emmanuel GENTON, François HENRY, et du président soussigné Bruno PETRUCCIANI, s'est réunie le mardi 19 avril 2011 à l'Hôtel de Ville. M. François LLAVADOR était absent.

Nous tenons à remercier MM. Frédéric JOMINI, municipal IE, Michel GRIVEL, municipal PAT, Eric HOSTETTLER, responsable de la voirie et Jean-Claude DELESSERT, responsable des concierges, pour leur disponibilité, pour leurs explications et pour les réponses précises à nos questions.

1 PREAMBULE

Ce préavis porte sur le remplacement des quatre véhicules suivants :

- Le camion grue équipé d'un crochet-lift à bennes et accessoires à la Voirie (IE) en 2012
- La balayeuse de route à la Voirie (IE) en 2013
- La fourgonnette/monospace des Services techniques (IE) en 2012
- Le fourgon de transport à la Direction du patrimoine (PAT) en 2011

L'aspect technique et l'aspect financier sont parfaitement décrits dans le préavis et ne sont pas repris dans ce rapport. Uniquement des compléments provenant de la discussion sont consignés dans ce dernier.

2 ASPECT TECHNIQUE ET ASPECT FINANCIER

Un contrat de leasing sur chacun de ces quatre véhicules a été étudié par les différents services, mais il se révèle peu intéressant principalement par le fait que le véhicule doit être remis en état avant sa restitution.

A la proposition de certains membres de la commission de prévoir l'achat de véhicules électriques, il a été répondu que ceux-ci étaient actuellement hors de prix à l'achat.

2.1 Camion grue équipé d'un crochet-lift à bennes (IE)

Ce camion, avec 90'000 km au compteur, avec des frais d'entretien importants (en 2010 : CHF 14'000.-) et une utilisation à 80 % montre des signes importants de fatigue au niveau de la grue et du châssis.

Le nouveau véhicule de quatre essieux sera muni d'une benne plus importante ce qui permettra de diminuer le nombre de transport et d'effectuer une économie. De plus, il sera équipé pour la saison d'hiver d'une lame et d'une saleuse.

De sorte que le déblaiement de la neige pourra être effectué par un seul chauffeur de la commune et non plus par une entreprise privée conduisant ainsi à une plus grande disponibilité et à une économie estimée à plus de CHF 17'000.- par année.

2.2 Balayeuse de route (IE)

Cette balayeuse est très fortement sollicitée (1'200 h/année) et les frais d'entretien deviennent très importants (en 2010 : CHF 19'500.-). La priorité pour la nouvelle balayeuse sera donnée à un véhicule fonctionnant au gaz.

2.3 Fourgonnette/monospace des Services techniques (IE)

Cette fourgonnette équipée d'appareils de mesure est très chargée. Elle effectue principalement de petits parcours en ville et doit toujours être en parfait état pour des interventions urgentes (pollution). Le moteur transformé du véhicule actuel afin de fonctionner au gaz ne donne pas satisfaction. La nouvelle fourgonnette sera munie d'un moteur à gaz.

2.4 Fourgon de transport (PAT)

Le véhicule actuel est très utilisé par les différents corps de métier de la commune et sert également au transport du matériel scolaire. Pour permettre aux concierges des écoles de pouvoir transporter des tables, des chaises, de petits échafaudages, etc. , il sera conservé pour un faible coût lié à la taxe sur les véhicules, assurance, consommation et entretien d'environ CHF 1'600.- / an. Le nouveau fourgon fonctionnera au gaz.

La Commission des finances, à l'unanimité des 9 membres présents, estime que cette dépense peut être engagée sans autre recommandation, selon détermination annexée.

3 CONCLUSION

Vu ce qui précède, la commission à l'unanimité des membres présents, vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 774'000.00, soit de CHF 42'000.00 en 2011 pour le remplacement du fourgon de transport à la Direction du patrimoine (PAT), de CHF 512'000.00 en 2012 pour le remplacement du camion-grue équipé d'un crochet-lift à bennes (CHF 475'00.00) et l'acquisition d'une fourgonnette/monospace des Services techniques (CHF 37'000.00) et de CHF 220'000.00 en 2013 pour le remplacement de la balayeuse de route à la Direction des infrastructures et énergies (IE);
2. de dire que le montant de CHF 42'000.00 sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 4'200.00 par année, à porter en compte dès le budget 2012, de dire que le montant de CHF 512'000.00 sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 51'520.00 par année, à porter en compte dès le budget 2013, que le montant de CHF 220'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 44'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2014.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Bruno Petrucciani